

Registraire des entreprises

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2005-2006

Rapport annuel de gestion **2005-2006**
Registraire des entreprises

Cette publication a été rédigée par le Registraire des entreprises.

En vue d'alléger le texte, le masculin est généralement employé pour désigner les hommes et les femmes.

ISSN 1712-3364

ISBN-13 : 978-2-550-48037-2

ISBN-10 : 2-550-48037-6

ISBN-13 : 978-2-550-48038-9 (PDF)

ISBN-10 : 2-550-48038-4 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2006

© Gouvernement du Québec, 2006

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation du Registraire des entreprises.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du Registraire des entreprises pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2006. Ce rapport présente les résultats que le Registraire des entreprises a obtenus en ce qui concerne les engagements liés à sa déclaration de services à la clientèle et les orientations fixées dans sa planification stratégique.

Depuis le 25 janvier 2006, en tant que ministre responsable du Registraire, j'assure l'administration de l'organisme. Je tiens à souligner que le Registraire a accompli plusieurs activités notables en lien avec sa mission, tout en continuant à améliorer la qualité de ses services. Tel est le cas du jumelage de la déclaration de renseignements pour le Registre des entreprises du Québec et de la déclaration de revenus ainsi que de la promotion du numéro d'entreprise du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Revenu,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lawrence S. Bergman', written over a large, loopy scribble.

Lawrence S. Bergman
Québec, octobre 2006

Monsieur Lawrence S. Bergman
Ministre du Revenu
3800, rue de Marly
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel de gestion du Registraire des entreprises pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2006. Vous y trouverez les résultats obtenus par l'organisme, en lien avec les objectifs fixés dans sa planification stratégique et les engagements de sa déclaration de services à la clientèle.

Plusieurs objectifs ont été atteints alors que l'organisme est en évolution à la suite de la décision du gouvernement de transférer ses responsabilités au ministre des Services gouvernementaux et au ministre du Revenu. Ce changement vise à améliorer les services offerts aux citoyens et aux entreprises, à faciliter leurs démarches auprès de l'État et à accroître l'efficacité gouvernementale. En ce sens, ce changement s'inscrit tout à fait dans la démarche de modernisation du gouvernement.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le registraire des entreprises adjoint par intérim,



Marc Samson
Québec, octobre 2006

Déclaration du registraire des entreprises et des membres de la direction

La collecte et la divulgation des résultats atteints par l'organisme s'appuient sur des procédures administratives et sur un système d'information qui ont fait l'objet d'un examen par un vérificateur externe.

La responsabilité de l'exactitude et de la fiabilité de l'information contenue dans le présent rapport incombe au registraire des entreprises ainsi qu'à chacun des membres de la direction du Registraire des entreprises pour les données relevant de son secteur d'activité.

À notre connaissance, le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* du Registraire des entreprises présente fidèlement

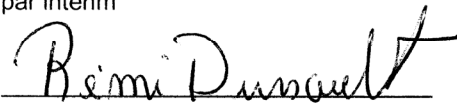
- la mission et les valeurs organisationnelles ;
- les orientations et les objectifs de la planification stratégique ainsi que les résultats obtenus ;
- les engagements liés à la *Déclaration de services à la clientèle* et les résultats obtenus.

Les membres du comité de direction,



Marc Samson

Registraire des entreprises adjoint,
par intérim



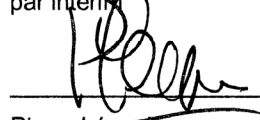
Rémi Dussault

Secrétaire du Registraire des entreprises



Éric Lavoie

Directeur des solutions d'affaires,
par intérim



Pierre Légal

Directeur des affaires juridiques et de la
recherche, par intérim

Québec, octobre 2006

Table des matières

Faits saillants	11
1. Présentation du Registraire des entreprises	13
1.1 Origine	13
1.2 Mission, contexte et enjeux	13
1.3 Clientèle	15
1.4 Partenaires	15
1.5 Structure organisationnelle	16
2. Résultats liés aux engagements de la <i>Déclaration de services à la clientèle</i>	17
2.1 Accessibilité des services	17
2.2 Courtoisie, services de qualité et personnel compétent.....	18
2.3 Rapidité des services.....	18
2.4 Traitement des plaintes	19
3. Résultats liés au plan stratégique	21
3.1 Améliorer les services à la clientèle	21
3.2 Collaborer à la modernisation et à l'allégement de l'encadrement législatif et réglementaire du secteur des entreprises	22
4. Utilisation des ressources	25
4.1 Ressources humaines	25
4.1.1 Effectif utilisé.....	25
4.1.2 Embauche d'étudiants	25
4.1.3 Régime d'aménagement et de réduction du temps de travail.....	26
4.1.4 Développement des compétences du personnel	26
4.1.5 Renouvellement de la main-d'œuvre.....	26
4.2 Ressources financières	27
4.2.1 Budget et dépenses.....	27
4.2.2 Revenus.....	28
4.3 Ressources informationnelles	28
4.3.1 Portrait du parc informatique	28
4.3.2 Ressources consacrées aux technologies de l'information.....	28
4.3.3 Projets de développement.....	28
5. Résultats liés aux autres exigences gouvernementales	29
5.1 Protection des renseignements personnels et accès à l'information	29
5.2 Politique concernant la santé des personnes au travail.....	29
5.3 Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.....	29
5.4 Programme gouvernemental d'accès à l'égalité en emploi.....	30

6. Conclusion	31
Annexe 1 Activités relatives à la constitution de personnes morales.....	33
Annexe 2 Déclarations déposées au Registre des entreprises du Québec	34
Annexe 3 États financiers 2005-2006	35
Annexe 4 Embauche et représentativité	42

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1	Délais moyens de traitement pour les services aux entreprises (en jours ouvrables)	19
Tableau 2	Effectif utilisé par types d'activité.....	25
Tableau 3	Personnel permanent en poste au 31 mars 2006	25
Tableau 4	Sommaire des écarts de budget et de dépenses	27
Tableau 5	Effectifs consacrés aux technologies de l'information	28
Graphique 1	Formation et perfectionnement du personnel – Répartition des jours-personnes selon les thèmes de formation	26

Faits saillants

Transfert des responsabilités du Registraire des entreprises

Le 25 janvier 2006, le gouvernement du Québec a procédé par décret au transfert des responsabilités du Registraire des entreprises. Depuis, le ministre du Revenu est chargé de l'application de la *Loi sur le registraire des entreprises* et de la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*. Il est ainsi responsable de l'administration du Registraire des entreprises.

Le ministre des Services gouvernementaux exerce, quant à lui, aux fins de l'application de la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*, les fonctions relatives à l'élaboration des politiques en matière de publicité légale des entreprises et à l'établissement des orientations quant à l'évolution du Registre des entreprises du Québec.

Ces différentes fonctions étaient jusque-là dévolues au ministre des Finances.

Jumelage de la déclaration de renseignements pour le Registre des entreprises du Québec et de la déclaration de revenus

La *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales* a été modifiée afin de permettre aux entreprises de transmettre à Revenu Québec, sur un seul formulaire, leur déclaration de renseignements pour le Registre des entreprises du Québec et leur déclaration de revenus. Cette mesure est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006. Le jumelage de ces deux déclarations devrait permettre, chaque année, de réduire de 500 000 le nombre de formalités administratives accomplies par les entreprises québécoises.

Promotion du numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Le numéro d'entreprise du Québec, couramment appelé *NEQ*, est un numéro unique attribué par le Registraire des entreprises à chaque entreprise immatriculée au Québec. En raison des avantages liés à l'utilisation du NEQ et pour répondre à un engagement pris en vertu du plan gouvernemental d'allègement réglementaire, l'exercice 2005-2006 a débuté par une campagne de publicité intitulée « Le NEQ, c'est la clé ». Cette campagne a permis de diffuser auprès des entreprises la liste des ministères et organismes acceptant le NEQ. Elle a également eu pour effet d'augmenter le nombre de ceux qui l'utilisent dorénavant.

1. Présentation du Registraire des entreprises

1.1 Origine

La fonction de registraire existait déjà à l'époque du Bas-Canada, en 1841 sous l'Acte d'Union, et elle s'est perpétuée jusqu'en 1969. Cette fonction a été assurée, de 1969 à 1983, par le ministère des Institutions financières, des Compagnies et des Coopératives. En 1983, le gouvernement créait l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF), chargé de surveiller les institutions financières, d'appliquer les lois concernant les sociétés et d'administrer le fichier central des entreprises. En 1994, l'IGIF se voit confier l'administration du Registre des entreprises du Québec par l'adoption de la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*, ce qui a pour effet de regrouper l'ensemble des registres existants.

En février 2004, le gouvernement procède à une réorganisation du secteur. Il met fin à l'existence de l'IGIF et crée deux organismes placés sous la responsabilité du ministre des Finances : le Registraire des entreprises et l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (Autorité des marchés financiers).

Le 25 janvier 2006, le ministre du Revenu devient responsable de l'application de la *Loi sur le registraire des entreprises* et d'une grande partie de la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*.

1.2 Mission, contexte et enjeux

Le Registraire des entreprises a pour rôle principal de conférer l'existence légale aux personnes morales qui exercent des activités au Québec, de confirmer la modification de leurs actes constitutifs et de prononcer leur dissolution. Il maintient à jour un registre des entreprises accessible au public en procédant, notamment, à l'immatriculation des nouvelles entreprises. L'ensemble de ces activités contribue à la protection du public et des entreprises. Voici les principaux domaines d'activité du Registraire.

Constitution des personnes morales

Le Registraire des entreprises est chargé d'appliquer la législation et la réglementation québécoises relatives à la constitution des personnes morales. En 2005-2006, 43 130 actes légaux ont été posés, incluant les statuts de constitution et les gestes administratifs se rapportant aux diverses lois qui concernent les entreprises québécoises. En comparaison, 45 071 actes légaux avaient été posés en 2004-2005, comme le montre le tableau de l'annexe 1.

Immatriculation des entreprises

Le Registraire est également chargé de l'immatriculation des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, notamment par l'attribution du numéro d'entreprise du Québec (NEQ), qui leur permet de bénéficier d'un identifiant unique lorsqu'elles traitent avec l'État. Au cours de l'exercice 2005-2006, l'organisme a déposé 612 379¹ déclarations au registre des entreprises, comparativement à 624 697 au cours de 2004-2005. Celles-ci se répartissent de la façon indiquée dans le tableau présenté à l'annexe 2.

Mise à jour et diffusion du Registre des entreprises du Québec

Les entreprises ont la responsabilité de mettre à jour les informations déclarées lors de leur immatriculation, conformément à la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*. Le registre des entreprises contient tous les renseignements concernant une entreprise qui sont considérés comme essentiels à la protection du public, notamment le statut juridique de l'entreprise, les principales activités qu'elle exerce, l'ensemble de ses noms, les adresses de tous ses lieux d'affaires de même que les noms et adresses des administrateurs et des dirigeants pouvant engager l'entreprise ainsi que ceux des principaux actionnaires. Ainsi, le registre des entreprises constitue une base d'authentification légale permettant à toute personne en relation avec une entreprise de savoir avec qui elle fait affaire. Au 31 mars 2006, le registre comptait 673 692 entreprises actives au Québec. L'organisme est chargé de la diffusion des informations concernant les entreprises, notamment par des moyens télématiques.

Secteur du courtage immobilier

Le Registraire s'est vu confier l'administration de diverses dispositions d'encadrement, dont la surveillance des activités de deux organismes créés en vertu de la *Loi sur le courtage immobilier*, soit l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ) et le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier. Il doit s'assurer que ceux-ci s'acquittent de leur mission conformément à la loi et aux règlements.

Pouvoir en matière de recours administratifs

Dans le cadre de l'administration de la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales* et de la *Loi sur les compagnies*, le Registraire des entreprises exerce un pouvoir en matière de recours administratifs.

Ainsi, à la suite d'une demande d'un intéressé, il peut

- ordonner à une entreprise de changer son nom constitutif ou le nom qu'elle utilise si celui-ci n'est pas conforme à la Loi ou aux règlements, notamment s'il prête à confusion ou s'il est identique à un autre ;
- annuler une inscription ou le dépôt d'une déclaration au registre des entreprises lorsque la présentation de la déclaration qui y a donné lieu a été faite sans droit ; par exemple, par une personne qui ne possède pas les pouvoirs requis ;
- rectifier ou supprimer une information inexacte figurant au registre.

1. Le nombre de déclarations est inférieur au nombre d'entreprises exerçant des activités au Québec (673 692) en raison, notamment, de l'exemption de produire une déclaration dont bénéficient les nouvelles entreprises pour leur première année d'activité.

Dans les deux derniers cas, ces recours sont généralement utilisés lorsque le dépôt d'une déclaration est litigieux ou lorsque des personnes désirent faire retirer leur nom à titre d'administrateurs d'une entreprise pour laquelle elles n'exercent plus cette fonction.

Le Registraire a reçu 164 demandes de recours administratifs. Il en a traité 159 au cours de l'exercice 2005-2006. Le nombre de dossiers en cours d'analyse était de 71 au 31 mars 2006.

Pérennité de la mission

Finalement, le Registraire doit s'assurer de la continuité de sa mission et de l'amélioration de la qualité des services offerts à la clientèle, tout en réalisant les travaux qui lui permettent de donner suite à la décision du gouvernement du 25 janvier 2006 relative au transfert de ses responsabilités.

1.3 Clientèle

En raison de sa mission, la clientèle du Registraire des entreprises est constituée de l'ensemble des entreprises qui ont leur domicile au Québec, qui y exercent des activités ou qui y possèdent un droit réel immobilier autre qu'une priorité ou une hypothèque. Seule la personne physique qui exploite une entreprise individuelle au Québec sous un nom comprenant intégralement son nom de famille et son prénom est exemptée de s'immatriculer au registre des entreprises, bien qu'elle puisse le faire sur une base volontaire. De nombreuses entreprises le font tout de même pour profiter des avantages résultant d'une immatriculation au registre ou pour répondre à une exigence contractuelle d'un créancier ou d'une institution prêteuse.

La clientèle du Registraire est composée

- des personnes qui souhaitent se constituer en personnes morales ;
- des entreprises inscrites au registre des entreprises, dont environ 670 000 sont actives et traitent régulièrement avec le Registraire pour la mise à jour des informations déclarées ;
- des nouvelles entreprises qui viennent s'immatriculer pour obtenir leur NEQ ;
- du public qui souhaite obtenir des renseignements sur les entreprises.

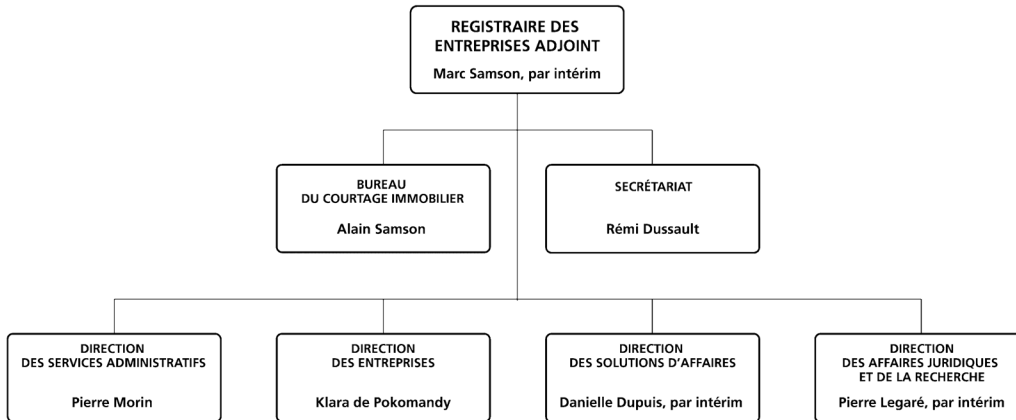
1.4 Partenaires

Pour favoriser l'accès au service d'immatriculation des entreprises, le Registraire des entreprises a conclu des partenariats avec Revenu Québec et le ministère de la Justice du Québec. Il a également pu compter sur la collaboration de plusieurs ministères et organismes pour la promotion du NEQ. Enfin, il a collaboré avec différents intervenants gouvernementaux et du milieu des affaires, tant au Québec qu'à l'étranger, lors d'échanges lui permettant de trouver des solutions pour mieux accomplir sa mission.

1.5 Structure organisationnelle

Au 31 mars 2006, le Registraire des entreprises comptait quatre directions et deux unités administratives qui relèvent du registraire des entreprises adjoint par intérim. Celui-ci assume toutes les fonctions de registraire des entreprises.

Organigramme au 31 mars 2006



2. Résultats liés aux engagements de la Déclaration de services à la clientèle

La *Déclaration de services à la clientèle* du Registraire des entreprises comporte des engagements à l'égard de l'accessibilité, de la qualité et de la rapidité des différents services offerts. Elle inclut également des engagements en matière de courtoisie et de compétence de son personnel en ce qui concerne la réalisation de sa mission.

De plus, un responsable des plaintes est désigné afin d'accueillir et de traiter les plaintes et les commentaires du public concernant le niveau ou la qualité des services offerts.

2.1 Accessibilité des services

Le Registraire s'est engagé à ce que ses services soient accessibles facilement. Il a ainsi maintenu divers modes d'accès à ses services, directement dans ses bureaux, par l'intermédiaire du ministère de la Justice du Québec et de Revenu Québec ou grâce à Internet.

Bureaux d'accueil

Dans le cadre de ses activités, le Registraire a accueilli, entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 73 809 citoyens à ses bureaux d'accueil de Québec et de Montréal.

Réseau de mandataires

De manière à mieux servir sa clientèle, le Registraire a conclu des ententes avec le ministère de la Justice du Québec et Revenu Québec afin de les autoriser, à titre de mandataires, à immatriculer les personnes physiques, les sociétés, les associations et les autres groupements. Ces ententes ont été renouvelées au cours de l'exercice financier 2005-2006.

Internet

Pour réaliser la diffusion de l'information contenue au registre des entreprises, le Registraire offre différents moyens de consultation au public ainsi qu'aux ministères et organismes. Les services de recherche et de consultation en ligne sont offerts jour et nuit.

Le site Internet permet aux entreprises et aux citoyens de consulter gratuitement le registre des entreprises et d'accéder à plusieurs publications. Les internautes y trouvent également les démarches à réaliser pour constituer une société ou un organisme sans but lucratif, ou encore pour immatriculer une entreprise au Québec. Enfin, il donne accès à l'ensemble des formulaires concernant la constitution d'entreprises ou à ceux du registre des entreprises. Ces formulaires sont téléchargeables.

Une augmentation de 18 % des consultations électroniques effectuées au registre a été observée par rapport à l'année précédente ; les consultations sont passées de 8 134 629 en 2004-2005 à 9 577 842 en 2005-2006.

Services téléphoniques

En 2005-2006, le Registraire des entreprises a traité 163 029 appels, incluant les consultations téléphoniques du registre.

Consultations téléphoniques du registre

Les consultations téléphoniques du registre ont diminué de 80 % en 2005-2006, passant de 2 856 à 558 consultations. Cette situation s'explique principalement par l'augmentation de la fréquentation du site Internet du Registraire.

Courrier et correspondance

Dans sa déclaration de services, le Registraire s'est engagé, pour le traitement des demandes d'information générale reçues par courrier postal, par courrier électronique ou par télécopieur, à répondre dans un délai de 15 jours ouvrables ou, si une réponse ne peut pas être fournie dans ce délai, à aviser la clientèle du délai de réponse. Pour l'exercice 2005-2006, cet engagement a été respecté à 95 %. L'organisme a répondu à 41 145 demandes de renseignements par courrier, dont 9 884 demandes présentées par courrier électronique.

Il a par ailleurs répondu à 22 217 demandes de production de documents, ce qui comprend les demandes de certificats d'attestation et de régularité ainsi que des copies de documents certifiées ou non certifiées.

2.2 Courtoisie, services de qualité et personnel compétent

Le Registraire s'est engagé à accueillir sa clientèle de façon courtoise, à lui offrir des services de qualité et à mettre à sa disposition un personnel compétent.

En vue de mesurer cet engagement, l'organisme a réalisé un sondage visant à connaître l'opinion de la clientèle qui fréquente ses bureaux d'accueil situés à Québec et à Montréal. Les principaux points évalués ont été l'accueil par le personnel, le service reçu et le délai d'attente.

Les résultats du sondage mettent en évidence la satisfaction de la clientèle en ce qui concerne les services offerts par le Registraire des entreprises (96 %) et la courtoisie du personnel (96 %). De plus, la clientèle interrogée a donné une bonne appréciation du délai d'attente (81 %). La majorité des visiteurs (76 %) ont d'ailleurs patienté moins de 30 minutes avant d'obtenir les services d'un préposé.

2.3 Rapidité des services

Délais de réponse au téléphone

Le Registraire des entreprises s'est engagé à répondre aux appels téléphoniques de sa clientèle dans un délai moyen inférieur à 90 secondes. Selon les résultats compilés, la clientèle a pu accéder aux services d'un préposé aux renseignements dans un délai moyen de 73 secondes pour les 163 029 appels traités.

Délais moyens de traitement²

Le Registraire offre un service de traitement prioritaire et accéléré, moyennant des frais additionnels, pour répondre aux besoins urgents des entreprises. La *Déclaration de services à la clientèle* établit les délais de traitement des demandes ou des déclarations, selon qu'elles sont présentées en service régulier ou en service prioritaire.

2. Pour bénéficier de ces délais de traitement, l'entreprise doit fournir, au moment de la production de sa demande ou de sa déclaration, l'ensemble des informations nécessaires et payer les frais exigibles. Cependant, dans le cas de demandes incomplètes, le système de compilation statistique du Registraire n'est pas configuré pour suspendre le délai de traitement de ces demandes. Les résultats concernant les délais moyens de traitement doivent donc être relativisés pour tenir compte de cet élément statistique.

Tableau 1 Délais moyens de traitement pour les services aux entreprises (en jours ouvrables)

Services		Nombre de demandes reçues	Engagement de la déclaration de services	Variation du nombre de demandes par rapport à 2004-2005	Pourcentage des demandes traitées dans le délai prévu	Délai moyen de traitement
Immatriculation						
Personnes physiques, sociétés et autres groupements	Régulier	12 608	10 jours	40,8 %		3 jours
	Prioritaire	Non significatif	1 jour	Non significatif	Non significatif	
Personnes morales	Régulier	7 831	10 jours	- 0,2 %		7,4 jours
	Prioritaire	3 585	1 jour	25,7 %	95 %	
Constitution						
Personnes morales	Régulier	22 004	5 jours	- 8,4 %		7,6 jours
	Prioritaire	7 264	1 jour	72,5 %	83 %	
Autres demandes et déclarations						
Déclarations (excluant les déclarations d'immatriculation) ¹	Régulier	600 656	15 jours	- 2,2 %		27 jours
	Prioritaire	4 846	1 jour	36,4 %	87 %	
Autres demandes associées à la vie des entreprises ²	Régulier	23 839	15 jours	- 12,4 %		16,6 jours
	Prioritaire	4 839	1 jour	50,0 %	79 %	

1. En ce qui concerne les déclarations (excluant les déclarations d'immatriculation), il convient de noter que l'objectif d'un délai moyen de 15 jours n'a pas pu être atteint en raison, notamment, de l'augmentation du nombre de demandes d'immatriculation et de constitution de personnes morales en service prioritaire. L'organisme a défini et mis en œuvre plusieurs mesures afin de ramener ces délais vers la cible visée. Il convient de préciser que le Registraire assure un traitement accéléré lorsque l'entreprise signifie un besoin particulier quant à la mise à jour du registre.

2. Il s'agit essentiellement des modifications d'actes constitutifs, des avis de liquidation et de dissolution, des révocations de radiation et des demandes de réservation de noms.

2.4 Traitement des plaintes

Le Registraire des entreprises estime que les commentaires ou, le cas échéant, les plaintes formulées par sa clientèle concernant le niveau ou la qualité des services offerts peuvent contribuer positivement à l'amélioration des services. C'est la raison pour laquelle un responsable des plaintes est désigné pour traiter les commentaires et les plaintes du public et de la clientèle.

Conformément à la politique adoptée par l'organisme, le responsable des plaintes communique par écrit avec le plaignant pour accuser réception de sa plainte dans les cinq jours et, à nouveau, pour l'informer des démarches entreprises et du résultat dans les 35 jours.

La notion de plainte a été revue de façon à ce que toute manifestation écrite d'insatisfaction constitue une plainte formelle, transmise pour traitement au responsable des plaintes.

Au 31 mars 2006, le responsable des plaintes avait reçu 12 plaintes, essentiellement au sujet de la réservation de noms ou des délais de traitement.

3. Résultats liés au plan stratégique

Cette partie du rapport annuel de gestion traite des résultats atteints par le Registraire des entreprises en ce qui concerne les objectifs et les engagements énoncés dans son plan stratégique. Celui-ci est disponible dans le site Internet du Registraire, sous le titre *Les orientations stratégiques 2000 à 2004*. Les trois premières orientations du plan stratégique s'appliquaient au secteur des institutions financières, maintenant sous la responsabilité de l'Autorité des marchés financiers, depuis le 1^{er} février 2004. Ce sont donc les orientations 4 (Améliorer les services à la clientèle) et 5 (Collaborer à la modernisation et à l'allègement de l'encadrement législatif et réglementaire du secteur des entreprises) qui font l'objet d'une reddition de comptes dans le présent rapport annuel. Celles-ci reflètent les efforts réalisés en 2005-2006 pour répondre aux objectifs gouvernementaux liés à la modernisation de l'État.

Il convient de préciser que la planification stratégique sera mise à jour, notamment, pour tenir compte des responsabilités confiées aux ministres concernés à la suite de la décision gouvernementale du 25 janvier 2006.

3.1 Améliorer les services à la clientèle

La première mesure prise par l'organisme pour améliorer ses services à la clientèle a consisté à se doter, dès sa création, d'une déclaration de services à la clientèle. Les résultats liés aux objectifs de la *Déclaration de services à la clientèle* ont été présentés au chapitre 2.

Dans la même perspective d'amélioration des services à la clientèle, il importe de mentionner que le Registraire a mis en ligne, à l'été 2005, FormulAide, un outil convivial, interactif et intuitif d'aide pour remplir les formulaires. Cet assistant de production de formulaires en ligne de type entrevue permet à une entreprise, en répondant à une série de questions sélectionnées, de remplir les formulaires appropriés à sa situation. Cet outil couvre les formulaires du Registraire les plus utilisés par la clientèle.

Enfin, il convient de souligner que la décision du 25 janvier 2006 relative au transfert des responsabilités du Registraire s'inscrit dans la démarche de modernisation du gouvernement visant à améliorer les services offerts aux citoyens et aux entreprises, à faciliter leurs démarches auprès de l'État et à accroître l'efficacité gouvernementale. L'organisme a engagé des discussions avec Services Québec afin de lui confier des services de première ligne. Ainsi, grâce à la complémentarité du réseau de Services Québec et de Revenu Québec, les entreprises bénéficieront, à terme, d'un élargissement de l'offre de service.

3.2 Collaborer à la modernisation et à l'allégement de l'encadrement législatif et réglementaire du secteur des entreprises

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental d'allégement réglementaire et administratif, le Registraire des entreprises s'est vu confier la responsabilité de trois projets, déjà mentionnés dans les pages précédentes :

- le jumelage de la déclaration de renseignements pour le Registre des entreprises du Québec et de la déclaration de revenus ;
- la promotion du NEQ ;
- le service unifié de mise à jour des renseignements d'identité et de changement d'adresse des entreprises.

L'organisme a également saisi cette occasion pour entreprendre les projets suivants en matière d'allégement réglementaire et administratif :

- la modification de la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales* pour rendre possible la prestation électronique de services en ce qui a trait aux services offerts par le Registraire ;
- la consultation sur la réforme du droit associatif.

Jumelage de la déclaration de renseignements pour le Registre des entreprises du Québec et de la déclaration de revenus

Les entreprises immatriculées au registre doivent mettre à jour annuellement les renseignements les concernant, comme le précise la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*. Dans le but d'alléger les formalités administratives des entreprises, cette loi a été modifiée afin de permettre aux entreprises de s'acquitter de quatre obligations en une seule démarche et auprès d'un seul organisme gouvernemental, à savoir Revenu Québec : la production de la déclaration de revenus, la production de la déclaration de renseignements, le paiement du droit annuel d'immatriculation et le paiement du solde d'impôt, s'il y a lieu. Cette mesure, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, vise les entreprises individuelles et les personnes morales. Elle constitue une mesure d'allégement réglementaire qui devrait permettre, chaque année, de réduire de 500 000 le nombre de formalités administratives accomplies.

Promotion du NEQ

En matière d'allégement réglementaire et administratif, le gouvernement a établi comme objectif qu'à partir d'avril 2005, « un entrepreneur pourra n'utiliser que son numéro d'entreprise du Québec (NEQ), attribué par le Registraire des entreprises, pour s'identifier auprès d'un ministère ou d'un organisme ». Le Registraire a coordonné la réalisation de ce projet avec la collaboration des ministères et organismes offrant des services principalement aux entreprises.

Ce projet comprend deux volets. Le premier volet vise à assurer la promotion du NEQ auprès des entreprises en leur transmettant, notamment, la liste des ministères et organismes acceptant le NEQ comme identifiant unique pour accéder à leurs services et à leurs programmes. Le second volet concerne la modification des systèmes d'information des ministères et organismes utilisant le NEQ. Ce projet fait l'objet d'une implantation par phases successives auprès de 13 ministères et organismes du

gouvernement et prend en compte leur planification. Ces ministères et organismes sont les suivants :

- Commission de la construction du Québec ;
- Commission de la santé et de la sécurité du travail ;
- Commission des relations du travail ;
- Commission des transports du Québec ;
- Emploi-Québec ;
- ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- Office de la protection du consommateur ;
- Office québécois de la langue française ;
- Régie du bâtiment du Québec ;
- Régie du cinéma ;
- Registraire des entreprises ;
- Revenu Québec ;
- Société de l'assurance automobile du Québec.

Pour faire suite à la décision du Conseil des ministres du 25 janvier 2006 sur le transfert des activités du Registraire des entreprises, c'est le ministre des Services gouvernementaux qui est désormais responsable de ce projet, en collaboration avec le Registraire.

Service unifié de mise à jour des renseignements d'identité et de changement d'adresse des entreprises

Le plan d'action gouvernemental en matière d'allégement réglementaire et administratif a également établi comme objectif de rendre accessible à l'ensemble des ministères et organismes un service unifié des renseignements d'identité et de changement d'adresse des entreprises. Ce service électronique a pour objet de permettre aux entreprises de mettre à jour en un seul geste leurs renseignements d'identité et de changement d'adresse auprès des ministères et organismes visés.

Considérant la complexité du projet sur les plans organisationnel et technologique, le Registraire a élaboré en 2005, en collaboration avec ses partenaires, la planification du projet en prévoyant son implantation en trois phases successives :

- La première phase consiste à mettre en place un site informationnel qui permet aux entreprises d'obtenir l'information sur l'ensemble des démarches de mise à jour des renseignements d'identité et de changement d'adresse.
- La deuxième phase consiste à développer et à implanter la partie transactionnelle du service unifié pour six ministères et organismes, soit Emploi-Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Revenu Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la Société de l'assurance automobile du Québec et le Registraire des entreprises.
- la troisième phase consiste à intégrer progressivement les autres ministères et organismes à la partie transactionnelle du service unifié.

Tout comme pour la promotion du NEQ, c'est le ministre des Services gouvernementaux qui est désormais responsable de mener à bien ce projet. Le Registraire continue d'y collaborer.

Prestation électronique de services

En juin 2005, la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales* a été modifiée afin d'introduire dans les procédures de l'organisme un processus d'authentification électronique de la clientèle. Cette modification permet de développer des services électroniques à l'intention des entreprises.

Consultation sur la réforme du droit associatif

En mai 2005, le Registraire des entreprises a diffusé dans son site Internet les mémoires d'une centaine d'organismes consultés en septembre 2004 sur les balises générales d'un projet de refonte du droit associatif. Il a également diffusé un résumé des commentaires reçus.

4. Utilisation des ressources

4.1 Ressources humaines

4.1.1 Effectif utilisé

L'effectif en équivalents temps complet (ETC) utilisé par le Registraire des entreprises, pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, a été de 200,6. Le tableau suivant présente l'effectif utilisé, réparti par activités principales, ainsi que le pourcentage des ETC consacrés à chaque type d'activité.

Tableau 2 Effectif utilisé par types d'activité

Types d'activité	2004-2005		2005-2006	
	ETC	%	ETC	%
Gestion du registre	138,4	65,1	143,0	71,3
Services administratifs	18,7	8,8	17,0	8,5
Technologies	31,0	14,6	27,0	13,4
Direction	9,1	4,3	3,0	1,5
Affaires juridiques	15,4	7,2	10,6	5,3
Total	212,6	100,0	200,6	100,0

Le tableau 3 présente, par grandes catégories d'emploi, la distribution du personnel permanent en poste au 31 mars 2006. Il exclut les postes vacants.

Tableau 3 Personnel permanent en poste au 31 mars 2006

Catégories d'emploi	2004-2005	2005-2006
Cadres	9	8
Professionnels	42	35
Techniciens	23	21
Employés de bureau	122	116
Ouvriers	0	0
Total	196	180

Au 31 mars 2006, 39 % des 180 employés permanents en poste sont des hommes ; 61 % sont des femmes. L'organisme compte quatre femmes cadres, soit 50 % du nombre total de cadres.

Enfin, pour l'exercice financier 2005-2006, l'organisme a maintenu un ratio d'encadrement inférieur à la moyenne gouvernementale. Ce ratio représente le nombre moyen de personnes supervisées par gestionnaire. Au 31 mars 2006, le taux d'encadrement est de 1/22,5, alors que la moyenne gouvernementale est de 1/19.

4.1.2 Embauche d'étudiants

L'embauche d'étudiants fait partie intégrante des mesures de renouvellement de la fonction publique québécoise. L'organisme met tout en œuvre pour permettre à des étudiants de développer leurs compétences et d'acquérir de nouvelles expériences professionnelles de travail. L'organisme a accueilli 17 étudiants au cours de la période estivale 2005.

4.1.3 Régime d'aménagement et de réduction du temps de travail

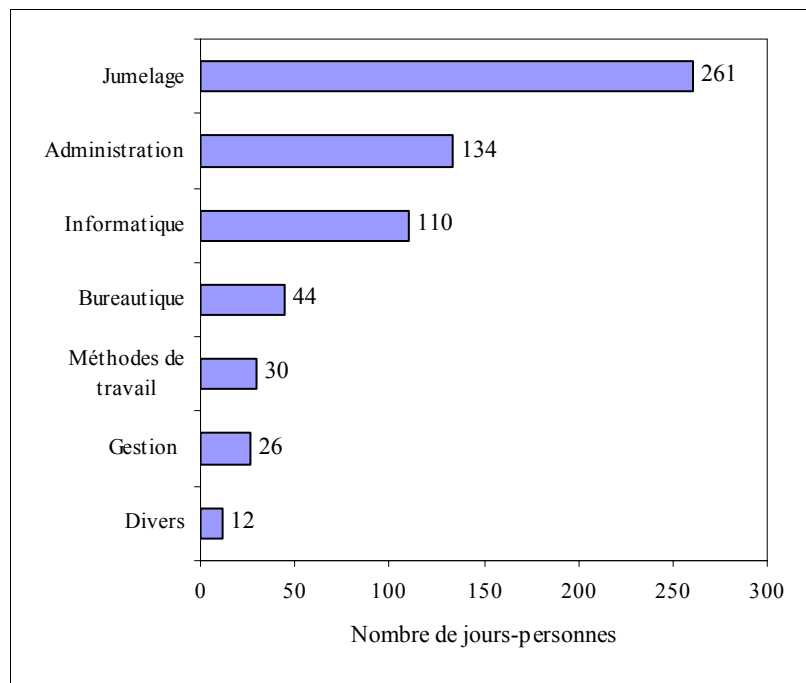
Les objectifs du régime d'aménagement et de réduction du temps de travail sont d'améliorer la qualité de vie et la motivation du personnel, tout en permettant à l'organisme de réaliser des économies salariales. Celles-ci sont utilisées pour assurer, entre autres, le maintien des emplois et l'engagement de personnel occasionnel ainsi que pour faciliter les départs à la retraite.

Au 31 mars 2006, il y avait 17 adhérents à ce régime, soit 8 professionnels et 9 techniciens, employés de bureau ou ouvriers.

4.1.4 Développement des compétences du personnel

En 2005-2006, le Registraire a consacré 617 jours-personnes à la formation et au perfectionnement de son personnel. Le nombre de jours consacrés à la formation comprend le temps des personnes qui coordonnent et donnent la formation ainsi que le temps de celles qui la reçoivent.

Graphique 1 Formation et perfectionnement du personnel – Répartition des jours-personnes selon les thèmes de formation



Sur la base de l'année civile, et pour les besoins du rapport à fournir dans le cadre de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, l'organisme a investi en formation 1,22 % de sa masse salariale en 2005.

4.1.5 Renouvellement de la main-d'œuvre

Au 31 mars 2006, 180 personnes occupaient des postes permanents. Au cours de l'exercice 2005-2006, 14 personnes ont quitté l'organisme et 8 postes ont été pourvus par mutation. Aucun recrutement n'a été effectué à l'extérieur de la fonction publique.

4.2 Ressources financières

4.2.1 Budget et dépenses

Le budget total du Registraire des entreprises, pour l'exercice financier 2005-2006, s'est élevé à 18,9 millions de dollars. Le tableau suivant présente les principales données.

Tableau 4 Sommaire des écarts de budget et de dépenses

Par crédits	(milliers \$)			Écarts entre les dépenses et le budget en 2005-2006	Écarts de dépenses par rapport à 2004-2005
	2004-2005 Dépenses ¹	2005-2006 Dépenses ²	Budget		
Crédits votés					
Programme 01 – Administration fiscale					
Rémunération	10 250	10 012	10 280	(268)	(238)
Fonctionnement	5 392	3 940	4 415	(475)	(1 452)
Amortissement – Immobilisations	422	458	250	208	36
Acquisition d'immobilisations et avances	518	1 608	3 971	(2 363)	1090
Total partiel	16 582	16 018	18 916	(2 898)	(564)
Crédits permanents					
Créances douteuses	6	1	1	-	(5)
Produits d'aliénation de biens	---	---	4	(4)	---
Total	16 588	16 019	18 921	(2 902)	(569)

1. Les données proviennent des comptes publics 2004-2005.

2. Les données pour 2005-2006 sont provisoires et les résultats finaux seront disponibles lors de la publication des comptes publics.

Écart entre les dépenses réelles et le budget

Les dépenses réelles en 2005-2006 s'élèvent à 16 millions de dollars. L'écart de 2,9 millions de dollars entre les dépenses réelles et le budget de 2005-2006 provient principalement de sommes inutilisées pour le projet de refonte des systèmes informatiques.

Écart entre les dépenses en 2005-2006 et celles de l'exercice précédent

Globalement, les dépenses liées aux crédits votés ont diminué de 600 000 \$ par rapport à l'exercice précédent. Cet écart résulte d'une baisse de 200 000 \$ des dépenses de rémunération et d'une réduction de 1,5 million de dollars des dépenses de fonctionnement, jumelées à une augmentation des dépenses d'acquisition d'immobilisations de 1,1 million de dollars.

La baisse des dépenses s'explique, notamment, par la révision de l'entente de service avec le ministère de la Justice du Québec, qui vise à éviter les doublons de services en région. Elle s'explique également par des économies importantes de loyer réalisées à la suite d'une rationalisation des espaces.

4.2.2 Revenus

Les revenus de 2005-2006 s'établissent à 44,7 millions de dollars, en hausse de 900 000 \$ (2,1 %) par rapport à 2004-2005. Ils sont principalement constitués de droits et de permis (44,2 millions de dollars). Le solde de 500 000 \$ représente la cotisation annuelle de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ) ainsi que le recouvrement de dépenses et d'autres revenus.

Les états financiers de l'exercice financier 2005-2006 sont présentés à l'annexe 3.

4.3 Ressources informationnelles

En 2005-2006, le Registraire des entreprises prévoyait des investissements financés à même l'enveloppe de 4 millions de dollars attribuée par le Secrétariat du Conseil du trésor.

4.3.1 Portrait du parc informatique

Le parc informatique est composé de 283 micro-ordinateurs, de 32 serveurs et de 205 imprimantes. La valeur de remplacement du parc est estimée à plus de 1,3 million de dollars, incluant les équipements d'infrastructure du réseau (commutateurs, aiguilleurs, etc.). Au cours des quatre dernières années, le parc informatique du Registraire est demeuré stable, mise à part l'ajout de serveurs pour améliorer la prestation électronique de services.

Selon le plan triennal de remplacement et de désuétude, de nouveaux équipements ont été acquis, dont 16 postes de travail, 9 serveurs et 39 imprimantes. En outre, 20 micro-ordinateurs, 6 serveurs et 31 imprimantes ont été retirés.

4.3.2 Ressources consacrées aux technologies de l'information

En 2005-2006, le Registraire a bénéficié d'un nombre d'ETC relativement stable affectés aux technologies de l'information, ce qui a permis d'assurer le maintien et l'évolution des systèmes de mission existants.

Tableau 5 Effectifs consacrés aux technologies de l'information

	ETC	
	2004-2005	2005-2006
Administration	4	5
Continuité	14	11
Développement	10	9
Total	28	25

4.3.3 Projets de développement

Au cours de l'exercice 2005-2006, l'organisme a réalisé des développements systémiques majeurs.

En ce qui concerne le jumelage de la déclaration de renseignements pour le registre des entreprises et de la déclaration de revenus, les développements systémiques ont consisté à établir et à mettre en œuvre des procédures communes au Registraire et à Revenu Québec.

La mise en ligne de FormulAide a permis aux entreprises de remplir les principaux formulaires du Registraire à l'aide d'une entrevue interactive.

Enfin, des développements systémiques ont rendu possible l'adaptation du registre des entreprises afin qu'il accepte les données relatives à la déclaration des points de vente au détail du tabac, en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux.

5. Résultats liés aux autres exigences gouvernementales

Les ministères et organismes du gouvernement du Québec, dont le Registraire des entreprises, sont tenus de rendre compte, dans leur rapport annuel de gestion pour l'exercice 2005-2006, de leurs engagements et de leurs réalisations en ce qui concerne la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information, la *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*, la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* et le Programme gouvernemental d'accès à l'égalité en emploi.

5.1 Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, le Registraire a traité trois demandes dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Comme tous les renseignements déposés au registre ont un caractère public, l'organisme a traditionnellement peu de demandes relevant de l'application de cette loi.

5.2 Politique concernant la santé des personnes au travail

Le Registraire considère que la santé et la sécurité de son personnel constituent des conditions indispensables à la mobilisation de ses employés.

Il estime primordial que les préoccupations quant à la santé et à la sécurité fassent partie intégrante de sa gestion des ressources humaines, en lien avec les conventions collectives et la *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*, adoptée par le gouvernement du Québec le 6 juin 2001.

En 2005-2006, 1 642 jours de maladie ont été comptabilisés, soit une hausse de 1,5 % par rapport à l'exercice précédent. Dix-sept employés ont eu recours au Programme d'aide aux employés, soit un taux d'utilisation de 8,1 %.

5.3 Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

La politique linguistique du Registraire a été appliquée en conformité avec les objectifs de la *Charte de la langue française* et de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*.

En 2005-2006, les travaux effectués dans le cadre de cette politique ont surtout consisté en la révision linguistique des divers formulaires, des textes du site Internet et des différentes publications.

5.4 Programme gouvernemental d'accès à l'égalité en emploi

Le Programme gouvernemental d'accès à l'égalité en emploi vise à assurer une meilleure représentativité des diverses composantes de la société au sein de la fonction publique québécoise. Quatre groupes ont été ciblés, soit les membres des communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées. Conformément à l'objectif d'embauche de ce programme, les ministères et organismes doivent recruter 25 % de leurs nouveaux employés parmi ces groupes cibles. Le taux de représentativité pour les membres des communautés culturelles et pour les personnes handicapées a été fixé à 9 % et à 2 % respectivement.

Taux d'embauche des groupes cibles

Au cours de l'exercice 2005-2006, le taux d'embauche des groupes cibles a été de 4,1 % pour le personnel occasionnel et de 6 % pour le personnel étudiant. Aucun employé permanent ou stagiaire n'a été embauché.

Représentativité des groupes cibles

Au 31 mars 2006, l'organisme a dépassé l'objectif concernant la représentativité des personnes handicapées. Le taux a atteint 2,4 %, ce qui représente cinq personnes. Par ailleurs, le taux de représentativité des membres des communautés culturelles a atteint 3,3 %.

Les résultats comparatifs concernant le taux d'embauche et le taux de représentativité des groupes cibles pour les exercices 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 sont présentés à l'annexe 4.

Représentativité des femmes

En 2005-2006, le taux d'embauche des femmes a été de 75 % pour le personnel permanent, de 79,7 % pour le personnel occasionnel et de 47,1 % pour le personnel étudiant. Le taux de représentativité a atteint 50 % pour le personnel d'encadrement, 28,6 % pour le personnel professionnel, 61,9 % pour le personnel technicien assimilé et 89,7 % pour le personnel de bureau.

Les détails sur l'embauche et la représentativité des femmes sont fournis à l'annexe 4.

6. Conclusion

L'exercice financier 2005-2006 s'est achevé sur le repositionnement du Registraire des entreprises au sein de l'administration publique québécoise. La décision du gouvernement à l'effet de transférer des responsabilités de cet organisme au ministre des Services gouvernementaux et au ministre du Revenu ouvre de nouvelles perspectives en ce qui concerne la prise en charge des activités de l'organisme et le développement de sa prestation de services.

L'amélioration des services aux citoyens et aux entreprises au moindre coût ainsi que l'atteinte d'une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources sont au cœur des objectifs mis de l'avant par le gouvernement dans sa démarche de modernisation de l'appareil public. Ils deviennent pour l'organisme des objectifs incontournables dans sa propre démarche de modernisation.

C'est dans ce but que l'organisme a consacré, au cours de cette année, des efforts importants afin de mener à terme le projet de jumelage de la déclaration de renseignements pour le Registre des entreprises du Québec et de la déclaration de revenus. Il s'agit là d'une reconfiguration importante de sa prestation de services, tant par son ampleur que par son impact auprès de la clientèle visée. La mise en œuvre de ce projet se poursuivra tout au long de l'exercice 2006-2007.

Assurer la continuité de la mission, participer aux travaux visant à arrimer ses activités avec celles de Revenu Québec et contribuer à la prise en charge harmonieuse de ses services de première ligne par Services Québec constituent autant de défis que le Registraire des entreprises aura à relever au cours de la prochaine année financière.

Annexe 1

Activités relatives à la constitution de personnes morales

Actes légaux	2004-2005	2005-2006
Parties I, IA, II et III de la <i>Loi sur les compagnies</i>		
Statuts de constitution et lettres patentes	25 357	23 689
Statuts de modification, de continuation et de fusion	6 159	6 437
Annulations, dissolutions et liquidations	4 305	4 286
Révocations de radiation	3 168 ¹	3 393
Lettres patentes supplémentaires, fusions et conversions	627	561
Avis de changement de nom, d'adresse ou d'administrateurs	445	434
Autres lois		
Lettres patentes, avis de constitution et autres actes légaux	678 ¹	720
Gestes administratifs		
Réservations de noms et rapports de recherche	4 332	3 610
Total	45 071	43 130

1. Les données de 2004-2005 ont été rajustées pour être comparables à celles de l'exercice 2005-2006.

En vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies*, le Registraire des entreprises a constitué 21 954 nouvelles sociétés durant la dernière année. De plus, en vertu de la partie III de cette loi, il a délivré des lettres patentes à 1 735 personnes morales sans but lucratif.

Annexe 2

Déclarations déposées au Registre des entreprises du Québec

Types de déclaration	2004-2005	2005-2006
Déclarations initiales	22 780	24 282
Déclarations de radiation	14 249	11 860
Déclarations modificatives	47 766	52 748
Déclarations d'immatriculation ¹	48 757	46 140
Déclarations annuelles	491 145	477 349
Total	624 697	612 379

1. Comprend les immatriculations effectuées par les mandataires du Registraire, soit le ministère de la Justice du Québec et Revenu Québec.

Annexe 3

États financiers 2005-2006

REGISTRAIRE DES ENTREPRISES

INFORMATIONS FINANCIÈRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 MARS 2006

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	1
INFORMATIONS FINANCIÈRES	
Revenus et dépenses	2
Notes complémentaires	3 à 5

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des revenus et dépenses du Registraire des entreprises de l'exercice terminé le 31 mars 2006. La responsabilité de ces informations financières incombe à la direction du Registraire des entreprises. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces informations financières en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les informations financières sont exemptes d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les informations financières. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

À mon avis, ces informations donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des opérations du Registraire des entreprises pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 7 juillet 2006

**REGISTRAIRE DES ENTREPRISES
REVENUS ET DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
REVENUS VIRÉS AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		
Droits et permis	44 157 894 \$	43 456 793 \$
Cotisations	88 294	150 354
Recouvrements de dépenses et autres revenus	<u>438 694</u>	<u>164 401</u>
	<u>44 684 882 \$</u>	<u>43 771 548 \$</u>
DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Traitements, salaires et allocations	10 012 435 \$	10 250 325 \$
Service de transport et de communication	1 030 348	1 194 851
Services professionnels, administratifs et autres	1 126 233	1 691 030
Entretien et réparations	194 336	276 672
Loyers	1 356 876	1 681 349
Fournitures et approvisionnements	231 229	543 409
Créances douteuses	1 214	6 063
Amortissement des immobilisations corporelles	383 132	421 427
Amortissement des actifs incorporels	74 533	-
Autres dépenses	<u>511</u>	<u>5 460</u>
	<u>14 410 847 \$</u>	<u>16 070 586 \$</u>

ÉVENTUALITÉ (note 4)

Les notes complémentaires font partie intégrante des informations financières.



Registraire des entreprises adjoint par intérim

REGISTRAIRE DES ENTREPRISES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2006

1. STATUT ET OBJET

Le Registraire des entreprises est une personne nommée par le gouvernement en vertu de la *Loi sur le registraire des entreprises* (L.R.Q., chapitre R-17.1). Le Registraire des entreprises est notamment chargé d'administrer et d'exploiter un fichier central des entreprises établi par le gouvernement et de donner au ministre du Revenu (avant le 25 janvier 2006, au ministre des Finances) des avis concernant les lois dont l'administration lui est confiée ou en vertu desquelles des fonctions ou pouvoirs lui sont attribués.

Le Registraire des entreprises est réputé être un organisme aux fins de la loi.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des informations financières du Registraire des entreprises, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les informations financières. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Ces informations financières ne constituent pas des états financiers mais représentent un extrait des opérations du gouvernement du Québec relatif aux activités du Registraire des entreprises découlant du programme 1 du ministère des Finances (en 2006-2007 : programme 2 du ministère du Revenu). Elles se limitent aux opérations liées à ce programme, par conséquent aucun actif ni passif n'y est présenté.

Revenus

Les revenus de déclarations annuelles inclus dans les revenus de droits et de permis sont comptabilisés dans l'exercice financier au cours duquel la déclaration est reçue. Les autres revenus de droits et de permis sont comptabilisés dans l'exercice financier au cours duquel ils sont exigibles. Les cotisations et les comptes émis avant la fin de l'exercice financier sont portés à ces revenus.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les dépenses ne comprennent pas le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels mais un amortissement annuel comptabilisé selon une méthode linéaire en fonction de leur durée de vie utile :

<u>Catégorie</u>	<u>Durée</u>
<u>Immobilisations corporelles</u>	
Matériel et équipement	3 et 5 ans
Améliorations locatives	7 ans
<u>Actifs incorporels</u>	
Développement informatique	5 ans

Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel du Registraire des entreprises participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Registraire des entreprises n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Les cotisations de l'exercice envers ces régimes ne sont pas défrayées à même les crédits du Registraire des entreprises et par conséquent ne sont pas présentées aux informations financières.

Les avantages sociaux futurs relatifs aux congés de maladie n'y sont également pas présentés puisqu'ils ne sont pas défrayés à même les crédits de l'exercice du Registraire des entreprises.

De plus, les ajustements relatifs à l'équité salariale ne sont pas présentés car ils ne sont pas défrayés à même les crédits du Registraire des entreprises.

3. REGROUPEMENT D'ACTIVITÉS

En mai 2004, la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, indiquait l'intention du gouvernement, dans le cadre de son plan de modernisation de l'État, de regrouper des activités du Registraire des entreprises avec celles du ministère du Revenu.

En juin 2005, l'Assemblée nationale a adopté la loi modifiant la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales* et d'autres dispositions législatives (2005, c.14). Cette loi substitue aux droits payables au Registraire, lors de la présentation d'une déclaration annuelle, des droits annuels d'immatriculation payables au ministre du Revenu, pour les personnes morales tenues de produire une déclaration de revenus et pour les personnes physiques qui exploitent une entreprise individuelle. Ces revenus perçus au cours de l'exercice par le ministère du Revenu au montant de 212 177 \$ ne sont pas inclus dans l'état des revenus et dépenses du Registraire.

4. ÉVENTUALITÉ

Une action en justice totalisant 7 millions de dollars a été intentée en 2003 contre le Registraire des entreprises. Selon l'opinion du Registraire, les résultats de cette poursuite sont indéterminables; en conséquence, toute perte éventuelle résultant de cette poursuite sera comptabilisée dans l'exercice au cours duquel elle sera connue.

Annexe 4

Embauche et représentativité

Reddition de comptes pour la période de référence
du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006

Embauche et représentativité

1. Renseignements généraux

Embauche

	Permanents	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	8	74	17	0

Nombre d'employés permanents au 31 mars 2006

Effectif total (personnes)	180
----------------------------	-----

2. Membres de communautés culturelles, autochtones, anglophones et personnes handicapées

Rappel de l'objectif

Atteindre un taux annuel de 25 % pour l'embauche des nouveaux employés permanents, occasionnels, stagiaires et étudiants issus des communautés culturelles (CC), anglophones (Angl.) ou autochtones (Aut.) ou qui sont des personnes handicapées (PH), pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Taux d'embauche

	Permanents				Occasionnels			
	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH
Nombre de personnes embauchées	-	-	-	-	1	1	-	1
Pourcentage	-	-	-	-	1,4 %	1,4 %	-	1,4 %
Pourcentage total	0 %				4,1 %			

	Étudiants				Stagiaires			
	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH
Nombre de personnes embauchées	-	1	-	-	-	-	-	-
Pourcentage	-	6 %	-	-	-	-	-	-
Pourcentage total	6 %				0 %			

Rappel des objectifs

Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible gouvernementale de représentativité de 2 %.

Taux de représentativité

	Permanents			
	CC	Angl.	Aut.	PH
Représentativité en nombre	7	1	-	5
Pourcentage	3,9 %	0,6 %	-	2,8 %

3. Femmes

Taux d'embauche

	Permanents	Occasionnels ¹	Étudiants	Stagiaires
Nombre de femmes embauchées	6	59	8	-
Pourcentage	75 %	79,7 %	47,1 %	-

1. Y compris les ingénieurs, les avocats, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Taux de représentativité (effectif permanent)

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ¹	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombre	4	10	13	104	-	-
Pourcentage	50 %	28,6 %	61,9 %	89,7 %	-	-

4. Résultats comparatifs

Taux d'embauche total des groupes visés selon les statuts

Taux d'embauche total, en pourcentage, des membres de communautés culturelles, anglophones et autochtones, pour les trois dernières années. Pour 2005-2006, le taux d'embauche des personnes handicapées est inclus dans ce taux global.

	Permanents	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2003-2004	12,5 %	3,9 %	50 %	-
2004-2005	12,5 %	5,4 %	28,6 %	-
2005-2006	0 %	4,1 %	6 %	-

Taux de représentativité des membres de communautés culturelles (effectif permanent)

Taux de représentativité des membres de communautés culturelles, pour les trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
3,1 %	2,9 %	3,9 %

Taux de représentativité des anglophones (effectif permanent)

Taux de représentativité des anglophones, pour les trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
0,4 %	0,5 %	0,6 %

Taux de représentativité des autochtones (effectif permanent)

Taux de représentativité des autochtones, pour les trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
0,9 %	1,0 %	0 %

Taux de représentativité des personnes handicapées (effectif permanent)

Taux de représentativité des personnes handicapées, pour les trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
1,8 %	1,9 %	2,8 %